

VILLE INTELLIGENTE ET MÉDIATION : RÉFLEXIONS LINGUISTIQUES*

MICHELE DE GIOIA
Università degli Studi di Padova
michele.degioia@unipd.it

Abstract

(EN) This article offers reflections within the framework of applied linguistics, defined as a multidisciplinary approach aimed at resolving communication problems through linguistic analysis. It highlights the conceptual and terminological ambiguity surrounding the terms “smart city” and “mediation”, emphasizing the importance of clarifying their understanding for effective communication in scientific, political, and popular discourses. It analyzes definitions of these terms drawn from certain lexicographical and terminological repertoires as well as various specialized studies, aiming to elucidate the underlying concepts. It explores how the concept of mediation, broadly defined by Guillaume-Hofnung, can complement the vision of the smart city, thus promoting a more understandable and accessible urban communication and policy.

KEYWORDS: Applied Linguistics; Smart City; Mediation; Terminology; Communication.

(FR) Cet article propose des réflexions dans le cadre de la linguistique appliquée, définie comme une approche pluridisciplinaire visant à résoudre des problèmes de communication à travers l’analyse linguistique. Il met en lumière le flou conceptuel et terminologique entourant les termes de « ville intelligente » et de « médiation », soulignant l’importance de clarifier leur compréhension pour une communication efficace dans les discours scientifiques, politiques et de vulgarisation. Il analyse des définitions de ces termes tirées de certains répertoires lexicographiques et terminologiques ainsi que de diverses études spécialisées, visant à dégager les concepts sous-jacents. Il explore comment le concept de médiation, défini de manière globale par Guillaume-Hofnung, peut compléter la vision de la ville intelligente, favorisant ainsi une communication et une politique urbaine plus compréhensibles et accessibles.

MOTS-CLÉS : Linguistique appliquée ; Ville intelligente ; Médiation ; Terminologie ; Communication.

* Cet article est la version remaniée et entièrement mise à jour de la contribution de l’Auteur à une communication – non publiée – présentée à quatre mains avec Mario Marcon et intitulée : *Ville intelligente et médiation : réflexions linguistiques. Pour une définition juridique européenne*. La communication eut lieu au colloque international « Médiation et Villes des intelligences » (Institut d’études avancées de Paris, 7-8 novembre 2017), présidé par Michèle Guillaume-Hofnung. Nous remercions les deux évaluateurs anonymes.

1. Introduction

Nous proposons ici des réflexions relevant du domaine de la linguistique appliquée, définie par Humbley (2017 : 135) comme la « recherche de solutions à des problèmes – généralement de communication – de la vie réelle, par le biais de la théorie et de l’analyse linguistiques, et cela dans une démarche nécessairement pluridisciplinaire (Linn 2011) ».

Les deux termes de plus en plus usités de nos jours de *ville intelligente* et *médiation* étant affectés d’un flou conceptuel et terminologique, leur compréhension, en amont de leur communication dans des discours, peut engendrer des malentendus, alors que toute action scientifique, politique et vulgarisatrice se doit d’être intelligible tant pour la diffusion que pour le fonctionnement de concepts et de modèles.

Nous allons dès lors étudier le traitement de *ville intelligente*, ainsi que de son équivalent d’origine *smart city*, et des unités lexicales simples *ville*, *intelligent* et *smart*, dans les définitions de certains répertoires lexicographiques et terminologiques parmi les plus utilisés. En même temps, nous allons progresser du terme au concept qu’on a voulu exprimer dans ces définitions.

Nous montrerons ensuite comment le concept et le terme de *médiation*, dans leur formulation précise caractéristique de l’œuvre de Guillaume-Hofnung (2023 [1995]) et, dans une moindre mesure, de nos travaux linguistiques (De Gioia 2019), peuvent représenter la seconde facette de la médaille d’une *ville intelligente*, au sein d’une politique urbaine compréhensible et plus communicative.

2. La ville intelligente

À en croire un Rapport de l’INRS du Québec (Breux & Diaz 2017), en français « l’expression ‘ville intelligente’ est née dans les années 1990 ». Après trente ans d’études spécialisées, elle s’est effectivement imposée, du moins dans certains domaines de spécialité. De plus, elle a progressivement gagné des espaces publics de discursivité, comme le montre en 2017 un colloque international qui s’est déroulé à Paris sous la présidence de Guillaume-Hofnung, spécialiste de la médiation ayant une grande sensibilité linguistique. La diffusion d’autres unités lexicales regroupées dans un lexique panlatin de la *smart city* (Grimaldi & Romagnoli 2018) le confirme également.

Il est facile de remonter de *ville intelligente* à *smart city* car il s’agit d’un anglicisme, plus précisément d’un calque lexical. Nous percevons une équivalence lexicale et même sémantique là où il existe une correspondance entre les définitions française et anglaise. La polysémie du terme en anglais (Albino *et al.* 2015) met d’ailleurs en évidence le caractère interchangeable d’un certain nombre d’expressions similaires (ex. *innovating city*, *knowledge city*).

L’apparition de l’expression à la fin du 20^e siècle a fait que le *TLF* (*Trésor de la Langue Française*)¹, dont le bouclage remonte à 1994, a tenu *ville intelligente* à l’écart. Aussi, nous ne l’avons pas trouvée dans la nomenclature complète du supplément du *TLF*.

Si *ville intelligente* n’existe pas non plus comme entrée dans l’*Encyclopædia Universalis*² en ligne, elle est présente dans trois articles : « INRIA », « Kuala Lumpur » et « Tōkyō » ; dans le dernier, *smart city* est également attesté. La collocation sous d’autres entrées fait acquérir à l’expression un statut de désignation terminologique à part entière. Nous remarquons par ailleurs l’occurrence de *cité intelligente* dans l’article « Singapour ».

En revanche, le terme figure en entrée dans de principales bases de données terminologiques officielles. Le *GDT* (*Grand dictionnaire terminologique*)³, vaste répertoire de fiches élaborées par l’*OQLF* (Office québécois de la langue française) ou ses partenaires, répertorie deux entrées de *ville*

¹ Cf. le site Web du *TLFi* : *Trésor de la Langue Française informatisé* : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> (05.04.2024).

² Cf. le site Web de l’*Encyclopædia Universalis* : <https://www.universalis.fr> (26.03.2024).

³ Cf. le site Web de l’*Office québécois de la langue française*, dans la section de la *Vitrine linguistique* qui renvoie à l’outil du *GDT* : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca> (27.03.2024).

intelligente. La première a été mise à jour en 2018 et est reliée aux domaines de l'*Informatique*, de l'*Urbanisme* et de l'*Intelligence artificielle* ; *smart city* est l'équivalent signalé de l'anglais. La deuxième entrée a été actualisée en 2020 d'après *FranceTerme*⁴ et est associée à l'*Informatique* et à l'*Urbanisme* dans le *GDT* et à l'*Aménagement et Urbanisme* et aux *Télécommunications* dans *FranceTerme* ; *connected city*, *digital city* et *smart city* sont alors les équivalents donnés. Autrement dit, la définition de *ville intelligente* est la même pour le *GDT* et *FranceTerme*, alors qu'elle est encadrée dans des domaines comparables. Nous soulignons ici certaines composantes des définitions de 2018 et 2020 :

Ville qui utilise les technologies de l'information et de la communication ainsi que les données issues de capteurs pour améliorer la gestion de ses différents services ainsi que la qualité de vie de ses citoyens tout en respectant les principes du développement durable. (*GDT* 2018)

Ville dans laquelle les acteurs publics et privés s'appuient sur les technologies de l'information et de la communication et sur l'échange de données pour favoriser la circulation de l'information et pour améliorer la gestion de la ville, ainsi que la qualité de vie des habitants et leur participation à la vie collective. (*FranceTerme* et *GDT* 2020)

Si en 2018 on met en avant l'utilisation des avancées technologiques liées aux communications et aux données sensorielles pour optimiser la gestion des services urbains et améliorer le bien-être des citoyens, tout en tenant compte des impératifs de préservation de l'environnement, en 2020 on insiste sur la coopération entre les secteurs public et privé, ainsi que sur le partage des données pour faciliter la diffusion de l'information et améliorer la gouvernance urbaine, tout en soulignant l'importance de l'implication des habitants dans la vie communautaire. Cependant, un aspect majeur signalé par les deux définitions est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en faveur des « citoyens » qui, curieusement, deviennent ensuite de simples « habitants ».

La base de données terminologique de l'Union européenne *IATE* (*Inter-Active Terminology for Europe*)⁵ enregistre quant à elle *ville intelligente* sous le nom de domaine de la *Politique énergétique* :

Ville conçue, aménagée et gérée pour consommer moins d'énergie que les villes « conventionnelles » comparables et qui, par les systèmes intégrés dans ses rues, encourage et aide activement ses habitants à adopter un comportement énergétique efficient. (*IATE*)

Du point de vue lexicographique, la définition de *IATE* souligne aussi une opposition apparemment politique (encore une fois, le domaine est révélateur) : il n'y a d'« intelligence » dans les villes que si l'aménagement urbain incite à adopter un « comportement énergétique efficient ». Sinon les villes seront dites « conventionnelles », ordinaires et, sur le plan énergétique, inefficaces. Le *Conseil des Architectes d'Europe* (*CAE*)⁶ est partiellement à l'origine de cette définition, comme en témoigne la fiche terminologique où le terme est associé au domaine plus vaste d'*Énergie*, via les mots « énergie » et « comportement énergétique ». Nous remarquons que *IATE* enregistre aussi le pluriel du terme en question, en l'associant à deux autres domaines, l'*Environnement* et l'*Union européenne*.

⁴ Cf. le site Web de *FranceTerme* : <https://www.culture.fr/franceterme> (13.04.2024). C'est une base de données terminologiques gérée par la *DGLFLF* (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) du Ministère de la Culture. En recueillant les néologismes validés par la Commission d'enrichissement de la langue française et publiés au Journal officiel, cette base substitue les termes empruntés à d'autres langues dans le but de promouvoir l'usage de mots français, contribuant ainsi à enrichir la langue et à prévenir sa régression à l'échelle mondiale.

⁵ Cf. le site Web *IATE* (*Terminologie interactive pour l'Europe*) : <https://iate.europa.eu/home> (27.03.2024).

⁶ La définition de *IATE* est tirée d'un glossaire multilingue : *Let's speak sustainable construction – Multilingual Glossary*. Il s'agit d'une publication conjointe du *Comité économique et social européen* (*CESE*), du *Conseil des Architectes d'Europe* (*CAE*) et de l'association belge *European Concrete Platform* (*ECP*). La définition remonte à 2011.

Si l'on passe de la lexicographie aux études spécialisées, on trouve évidemment un nombre plus grand de définitions. Une étude du Parlement européen en 2014, à savoir *Mapping Smart Cities in the EU*, comporte une définition de travail en anglais :

A Smart City is a city seeking to address public issues via ICT-based solutions on the basis of a multi-stakeholder, municipally based partnership. (Manville *et al.* 2014)

Ce discours penche moins vers l'« énergie » qu'il n'est plus explicitement orienté vers les « TIC », à savoir les technologies de l'information et de la communication. Mais il ne s'agit pas d'un discours lexicographique / terminographique proprement dit. On le retrouve dans un rapport publié par la Métropole de Lyon :

Au-delà de la signification du mot à mot, l'expression ville intelligente désigne, assez largement, une ville aux fonctions et services optimisés par les technologies de l'information et de la communication (TIC) gérant en temps réels les données qu'elle produit. (Viévard 2014 : 4)

L'insistance sur les TIC est expliqué par un urbaniste :

Il s'agit donc d'une augmentation du contenu informationnel de l'environnement dont la finalité est d'en faciliter l'appréhension intellectuelle par un individu doté des interfaces numériques idoines. (Daniélou 2014)⁷

En tout cas, au point de vue linguistique on arrive aux mêmes conclusions :

Phénomène global dont le succès est incontestable, la smart city demeure énigmatique, sans définition précise, et ses termes mêmes sont flous. (Daniélou 2014)

2.1. Ville

Maintenant, est-ce que ces éléments de définition de *ville intelligente* sont présents dans la définition lexicographique du mot *ville* ? Le TLF propose les définitions suivantes :

Agglomération relativement importante dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées, notamment dans le secteur tertiaire.

Ensemble des habitants d'une ville.

Dans la ville, dans une ville ; à l'intérieur de l'agglomération où l'on est ; dans le centre, dans la partie la plus commerçante.

Administration municipale ; personne morale que constitue la municipalité.

L'analyse par unités significatives – soulignées précédemment – permet de dresser une liste de traits – de sèmes – pour (re)construire (Conceição 1999) le sémème *Ville*. Il s'agit ainsi d'une municipalité, ou encore d'une agglomération, dans la partie la plus commerçante et où les habitants ont des activités professionnelles diversifiées, notamment dans le secteur tertiaire.

2.1.1. « habitants » et « citoyens »

Le concept de *ville intelligente* n'aurait donc en commun avec le concept hyperordonné de *ville* que le sémème « habitants ». On peut remarquer le glissement de « habitants », qualification

⁷ Notre soulignage représente ici le gras dans le texte original.

démographique, logistique, vers « citoyens », qualification civique, légale et porteuse de droits et de devoirs. Par l'emploi du terme « citoyen », la première définition québécoise et canadienne citée plus haut renvoie à la ville en tant que « communauté politiquement envisagée » (TLF). La *ville intelligente* est ainsi habitée par des citoyens et marquée par la citoyenneté. Par contre, la définition européenne de *IATE* s'arrête à la réalité géographique. Inversement, dans le discours lexicographique du TLF, une définition du mot « citoyen » renvoie au mot « communauté », ce qui n'advient pas dans les définitions du mot « habitant ». Une « communauté » est entre autres un « Ensemble de personnes [...] formant une association d'ordre politique, économique ou culturel ». Comme l'« association » est l'« Action d'associer, de s'associer ; [le] résultat de cette action », le mot « communauté » renvoie aussi à l'action, à une attitude active qui distingue le « citoyen » de l'« habitant ».

Qui est-ce qui habite la *ville intelligente* ? Bien sûr les « habitants », mais surtout les « citoyens ».

2.1.2. « gestion »

Le concept de *Ville intelligente* est également associé aux concepts d'« aménagement et gestion de la ville ». De plus, la « gestion de ses différents services » est « améliorée » par rapport à celle des « villes 'conventionnelles' comparables ».

Qui est-ce, ou qu'est-ce, qui optimise la gestion ? Aucune des définitions terminologiques ci-dessus ne le mentionne.

2.1.3. « systèmes intégrés » et « nouvelles technologies »

La gestion met en œuvre l'utilisation des « technologies de l'information et de la communication » ainsi que des « systèmes intégrés dans ses rues ». Si la collocation « système intégré » résulte de prime abord sémantiquement opaque, une consultation rapide de Google⁸ nous offre (dès la première page des résultats) la collocation avec les mots « management » et « gestion », lesquels fonctionnent aussi comme des synonymes.

2.1.4. « énergie », « comportement énergétique efficient », « moins d'énergie »

Le concept de *Ville intelligente* est aussi en rapport avec l'autre concept d'« énergie », ou plutôt d'économie d'énergie, car ce type de ville consomme « moins d'énergie » et les citoyens adoptent un « comportement énergétique efficient ».

2.2. Intelligent

Parmi les définitions de l'adjectif *intelligent* données par le TLF, nous en trouvons deux qui font écho au discours lexicographique sur la citoyenneté de par le mot *activité* :

Qui, en toutes circonstances, adapte avec aisance un comportement et une activité éclairés par la réflexion.

Qui est ingénieux, habile et efficace dans la conduite de son activité ; qui s'entend, se connaît bien à une activité.

Autrement dit, le « citoyen » est « intelligent » du fait qu'il fait partie d'une communauté active et qu'il manifeste une attitude active.

2.3. Smart

⁸ Effectuée une fois de plus le 29.03.2024.

L'adjectif invariable *smart* est enregistré dans le *TLF* et considéré aussi comme un équivalent d'*intelligent* :

*Vieilli ou région. (Canada). Brillant, intelligent ; habile, malin ; gentil, sympathique*⁹.

Le *TLF* établit une équivalence sémantique non seulement avec *intelligent* et son synonyme *brillant*, mais aussi avec d'autres adjectifs : *habile* et *malin*, *gentil* et *sympathique*, qui apparaissent comme des synonymes plus larges.

Le sens de l'adjectif *smart* se précise davantage dans un Rapport français publié en 2016 par le CGDD (*Commissariat Général au Développement Durable* du *Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer*). Le Rapport affirme que la ville est :

Intelligente dans le sens d'agile, astucieuse, « smart » en anglais. (Bertossi 2016 : 3)

Cependant, pour en revenir aux termes complexes *smart city* et *ville intelligente*, ces derniers peuvent être analysés en se focalisant non seulement sur l'adjectif, mais aussi sur les deux cooccurents. Dans le premier cas, les deux expressions nominales sont compositionnelles, et leur sens dérive de la composition des sens des mots qui composent les expressions. Dans le second cas, les expressions sont non compositionnelles, leur sens est global et non pas immédiatement prédictible à partir de la somme des sens des mots composant les expressions. La deuxième optique semble être partagée dans une autre réflexion théorique et singulièrement linguistique :

notre hypothèse de départ fait de la ville intelligente non pas un substantif auquel on ajoute un énième adjectif, mais bien une généralisation de la logique « smart » qui part de petits objets techniques (le téléphone, la voiture) pour s'étendre à des réseaux (les smart grids) et à des ensembles techniques toujours plus complexes. (Daniélou et al. 2013 : 44)

2.4. Prolifération terminologique

Il est à noter que la généralisation de la logique « smart » a depuis longtemps un impact sur la langue, à travers la création de nouvelles dénominations où l'adjectif modifie des noms appartenant même à des champs lexicaux différents. La définition suivante d'un modèle européen de ville intelligente de 2015, par une équipe de l'Université technique de Vienne, en est un bon exemple :

The smart city model

A Smart City is a city well performing in 6 key fields of urban development, built on the 'smart' combination of endowments and activities of self-decisive, independent and aware citizens. Smart Economy. Smart Mobility. Smart Environment. Smart People. Smart Living. Smart Governance. (*europeansmartcities 4.0* 2015)¹⁰.

Toujours pour ce qui est du domaine de la *smart city* et par-delà le terme correspondant, voici une liste absolument non exhaustive d'autres composés du français comportant le mot *smart*, qu'on trouve dans des documents (non plus lexicographiques mais) officiels :

⁹ Le renvoi au français canadien précise que l'emprunt à l'anglo-américain s'est fait via le Canada. Nous remarquons que le français canadien est qualifié de français régional dans le *TLF* selon une optique scientifique désormais périmée.

¹⁰ Cf. le site Web *europeansmartcities*, dans la section de la *Version 4.0 (2015)* : <https://www.smart-cities.eu/?cid=-1&ver=4> (04.04.2024) : « Le modèle de la ville intelligente. Une ville intelligente est une ville performante dans six domaines clés du développement urbain, fondée sur la combinaison 'intelligente' de dotations et d'activités de citoyens autonomes, indépendants et conscients. Économie intelligente. Mobilité intelligente. Environnement intelligent. Personnes intelligentes. Vie intelligente. Gouvernance intelligente. » (Notre traduction.)

- *smart buildings* (Daniélou & Charreyron-Perchet 2012).
- *smart cities and communities* : villes et communautés intelligentes (Peylet 2014).
- *smart data* (Gouvernement 2016).
- *smart grid* (Gouvernement 2016) et *smart grids* : réseaux intelligents (Bertossi 2016), mais aussi réseaux énergétiques intelligents (Laugier 2013); « il s'agit de réseaux augmentés de systèmes informatiques (technologies de l'information et de la communication) qui ont pour but d'optimiser la production, le fonctionnement et la distribution des ressources » (Daniélou & Charreyron-Perchet 2012 : 3) ; il s'agit aussi de « bâtiments ou quartiers passifs ou à énergie positive » comme l'affirme Peylet (2014 : 29) qui, par ailleurs, emploie trois variantes graphiques : *smart grids*, *smart-grids*, *smartgrids*.
- *smartphone* (Daniélou & Charreyron-Perchet 2012, Bertossi 2016).
- *smart water networks* : réseaux d'eau intelligents (Laugier 2013) ou, plus précisément, « capteurs et compteurs intelligents gérant les informations sur l'état du réseau, la consommation, les ressources disponibles : modèle de gestion dynamique en temps réel » (Daniélou & Charreyron-Perchet 2012 : 6).
- *smart work centers* : « lieux de travail rapprochés du lieu de vie permettant de travailler de manière flexible et de diminuer les temps de trajet » (Daniélou & Charreyron-Perchet 2012 : 9).

Toutes ces nouvelles dénominations deviennent des termes lorsque la communauté scientifique relevant de leur domaine accepte d'employer ces unités de connaissance spécialisées et de les codifier dans l'usage scientifique. Autrement dit, un mot (ou un groupe de mots) ne devient terme qu'à travers l'usage d'une communauté de locuteurs, qui peut être restreinte et œuvrant dans un seul domaine ou même très large et transversale, de telle sorte que l'usage d'un terme débordera dans le quotidien. Parmi les termes susmentionnés, on peut en détecter certains – par exemple *smartphone* – dont l'usage s'est également répandu en dehors de la langue scientifique et dans la langue courante.

Au passage, toujours en ce qui concerne l'adjectif *smart*, nous remarquons un exemple de productivité terminologique même dans la langue italienne. Lors de la récente pandémie de Covid-19, le terme *smart working* a été inventé puis adopté, délibérément en anglais comme c'est de plus en plus le cas en italien, pour désigner le travail depuis chez soi. Le terme figure également dans des documents officiels italiens, comme sur le site web du ministère du travail et des politiques sociales¹¹, mais il ne désigne rien pour un locuteur anglophone natif qui utilise l'expression *remote work* (*travail à distance*). Le journal Financial Times l'a précisément appelé *fake English* (*faux anglais*)¹².

2.5. Réflexions sur la ville intelligente

Nos observations linguistiques mettent en lumière une tendance observée dans le discours lexicographique et spécialisé sur la *ville intelligente*. D'une part, ce discours accorde une importance prépondérante à l'aspect technologique et technique. Les discussions sont souvent centrées sur les innovations en matière d'automatisation, de capteurs, de connectivité et de données, mettant ainsi en avant une acception techniciste du concept et du terme. Concernant les données, c'est la ville intelligente elle-même qui augmente leur production et utilisation :

une définition de la ville intelligente [...] se caractérise principalement par l'augmentation de la production et l'utilisation de données qui visent à permettre la gestion des nouveaux environnements urbains, de manière connectée et numérique. (Daniélou 2014)

La focalisation sur la technologie semble reléguer au second plan, voire marginaliser, la dimension sociale de la ville. En effet, la ville intelligente ne se résume pas uniquement à l'application de technologies avancées, mais devrait également tenir compte des besoins et des aspirations des

¹¹ Cf. le site Web du ministère italien du travail et des politiques sociales : <https://www.lavoro.gov.it/strumenti-e-servizi/smart-working/Pagine/default#> (04.04.2024).

¹² Cf. le Financial Times et notamment l'article par Amy Kazmin paru le 4 octobre 2023 et intitulé : *Italians have embraced 'fake English'* : <https://www.ft.com/content/de903cec-430b-44d8-b219-2181c6b79504> (04.04.2024).

habitants. Cette dimension sociale englobe des aspects tels que l'inclusion sociale, l'équité, la qualité de vie, la durabilité sociale, la participation citoyenne. Ce n'est pas par hasard que des chercheurs non linguistes (Theys & Vidalenc 2013, Gargov et al. 2018) proposent de « repenser » ce type de ville, et que d'autres (Labrousse & Mathieu 2021) commencent à poser des questions sur la place qu'occupe le citoyen dans le processus devenu désormais plus puissant de « smartisation » d'une ville. Et d'autres encore de relever un manque de participation citoyenne même au débat qui précède la conception de la construction de ladite ville (Pokore 2020).

La marginalisation de la dimension sociale peut être perçue comme paradoxale, car le véritable objectif d'une ville intelligente devrait être la création d'environnements urbains qui améliorent la qualité de vie de tous les citoyens, en favorisant l'inclusion et en répondant aux défis sociaux. Ainsi, un discours lexicographique et spécialisé plus équilibré devrait reconnaître et intégrer pleinement cette dimension sociale pour une vision plus holistique et durable de la ville intelligente.

3. La médiation

Lorsqu'on prend en compte la médiation, il faut gérer le caractère pluri- et transdisciplinaire de ce terme car, comme nous l'avons montré ailleurs (De Gioia & Marcon 2013, 2020), il renvoie à des conceptualisations différentes et quelquefois très éloignées les unes des autres. Il suffit de penser à la médiation de l'objet d'art et de culture destinée au grand public (Dufiet 2014), ou encore à la médiation ecclésiale du rapport à Dieu (Chauvet 2006 : 42). Il en résulte un flou définitionnel à la fois cause et effet d'un flou terminologique ; ce qui engendre une prolifération terminologique (*médiation sociale, civile, sanitaire, juridique...*).

Pour ne donner qu'un seul exemple, le flou définitionnel est confirmé dans le droit de l'Union européenne. Dans la *Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale* (De Gioia & Marcon 2016), la dénomination de la médiation est arbitraire :

Aux fins de la présente directive, on entend par : a) « médiation », un processus structuré, quelle que soit la manière dont il est nommé ou visé, dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent par elles-mêmes, volontairement, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un médiateur. Ce processus peut être engagé par les parties, suggéré ou ordonné par une juridiction ou prescrit par le droit d'un État membre.

Elle inclut la médiation menée par un juge qui n'est chargé d'aucune procédure judiciaire ayant trait au litige en question. Elle exclut les tentatives faites par la juridiction ou le juge saisi d'un litige pour résoudre celui-ci au cours de la procédure judiciaire relative audit litige ; [...]
(*Directive 2008/52/CE*)

Par ailleurs, il convient de rappeler que le législateur européen ne se préoccupe pas réellement de la cohérence conceptuelle d'une définition juridique dans le système conceptuel du droit de l'UE (Berteloot 2008). Il se soucie plutôt de la cohérence textuelle, sa définition ayant une portée liée au document rédigé, notamment les directives.

En 1995, Guillaume-Hofnung théorise sa propre définition de *médiation*, dans le cadre du plus vaste domaine social qui nous intéresse davantage dans cette étude. Sa définition se veut « globale » car

Globalement la médiation se définit avant tout comme un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers – impartial, indépendant, neutre, avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs – favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause. (Guillaume-Hofnung 2023 [1995])

Elle nous a servi de base pour toutes nos études et projets linguistiques sur la médiation, ainsi que pour la formulation d'une définition terminologique enregistrée dans la fiche terminographique ci-dessous :

MÉDIATION (PROCESSUS DE)		
CODE GRAMMATICAL	(Nde)N	<i>f</i> = 165 (35.22)
DÉFINITION	Activité de création, stabilisation ou réparation d'une relation quelconque par le recours au dialogue et à la communication reposant sur la volonté et sur la responsabilité des personnes qui choisissent d'y faire recours et se déroulant à la présence d'une autre personne dite médiateur.	
SOURCE [DÉFINITION]	MGH12 : 70	
CONTEXTE	<i>Une des difficultés dans le cas de la médiation de quartier est de faire venir le mis en cause car les médiateurs ne disposent d'aucun pouvoir de coercition pour l'amener à participer au processus de médiation. Pour y parvenir, les médiateurs ont développé une stratégie particulière, qui va de la lettre de relance, à l'entretien téléphonique pour connaître les raisons du 'silence' du mis en cause.</i>	
SOURCE [CONTEXTE]	JBS04, http://www.espriteritique.fr (MEDIAREWEB-FR)	
PHRASEOLOGIE	au cours (d'un + du) processus de médiation, (déroulement + phase) du processus de médiation, effets des processus de médiation, participer au processus de médiation (E + Adj)	
NOTES	Pour un approfondissement sur l'unité lexicale <i>processus</i> , cf. DGM13.	
SYNONYMES	//	
TERMES RELIÉS	→ <i>acteur, communication éthique, conflit, différend, médiateur, médiation évaluative, relation</i>	

Figure 1.
Fiche terminologique de la définition de « médiation (processus de) »
(De Gioia & Marcon 2014 : 200).

L'« autonomie » des personnes concernées par le « processus » de médiation diverge sensiblement de la préoccupation de la « gestion » des personnes dans un « système intégré » propre à la ville intelligente. À propos du statut des personnes, la médiation insiste sur leur attitude participative (« participant ») alors que la conceptualisation de la ville intelligente restitue à la fois une représentation démographique (« habitant » dans *IATE*) et civique (« citoyen » dans le *GDT*). Le sémème « citoyen » paraît évoquer la connexion qui le lie à sa communauté et le rapproche de l'attitude active et participative suggérée par le sémème « participant » de la définition de Guillaume-Hofnung (1995).

Néanmoins, si la *ville intelligente* perfectionne la communication au moyen de nouvelles technologies en vue d'adapter le comportement énergétique de tout habitant, la *médiation* favorise la « communication éthique » par le biais de l'autorégulation responsable des participants et d'une entité humaine médiatrice. Dans le passage des unes à l'autre, l'élément visé est l'« éthique », c'est-à-dire l'attention aux « principes régulateurs de l'action et de la conduite morale » (*TLF*), tout comme la référence explicite au sémème « lien social ».

Autrement dit, le terme de *ville intelligente* revêt une dimension techniciste, plus soucieuse de l'« efficacité » de la connexion des habitants que de sa qualité. C'est même une dimension d'« ingénierie sociale » qui révèle les limites et les contradictions de la démocratie participative dans le cadre du développement urbain intelligent de la ville, mettant en évidence les liens entre les

discours politiques locaux et les pratiques néolibérales, même si l'importance de l'éthique ne peut plus être niée :

Les villes intelligentes en construction sont donc des projets d'ingénierie sociale de plus en plus totalisants et de plus en plus complexes à penser. Elles demandent aux chercheurs de multiples compétences ayant trait aux dynamiques sociales, aux questions éthiques et aux aspects techniques. (Savolle & Mirza 2023)

L'application de la définition globale susdite au domaine sociétal comporte aussi :

des objectifs [qui] s'inscrivent dans une politique de la ville : rendre la ville plus humaine ; rapprocher les institutions et leurs publics ; améliorer les relations entre les institutions et leurs publics : la lutte contre l'exclusion sociale et le déficit d'intégration de certaines populations notamment dans les quartiers les plus défavorisés [...] ; la gestion et la prévention de la violence. (Guillaume-Hofnung 2001 : 71)

L'objectif de rendre la ville plus humaine peut bien contrebalancer la dimension techniciste que comporte la création et le développement d'une ville intelligente. Les autres objectifs de rapprocher les institutions et leurs publics, d'améliorer les relations entre les institutions et leurs publics, de lutter contre l'exclusion sociale et le déficit d'intégration de certaines populations notamment dans les quartiers les plus défavorisés, peuvent bien sûr aider à surmonter la carence de compétences destinées à manier les nouvelles technologies.

Bref, si la ville intelligente préconise la rationalisation de la vie citoyenne, la médiation favorise l'établissement et le rétablissement du « lien social ». Ce sont les deux facettes de la même médaille qu'est le savoir-vivre en communauté. Voilà pourquoi n'importe quel type de discours sur la ville intelligente pourrait formuler une nouvelle définition en y englobant certains traits concernant la valeur de la dimension sociale assurée par la médiation au sens global de Guillaume-Hofnung.

4. Conclusion et perspectives

Nous avons étudié le concept et le terme de *ville intelligente* et l'avons mis en rapport avec le concept et le terme de *médiation*. En général, nos réflexions linguistiques mettent en lumière que l'acception techniciste du premier terme exprimée par des définitions lexicographiques et spécialisées pourrait bien être atténuée si elle allait de pair avec l'acception participative du second terme dont une définition globale valorise le sens du lien social.

Plus en particulier, une révision du concept de *ville intelligente* pourrait s'enrichir de plusieurs perspectives essentielles. Tout d'abord, il serait opportun de considérer la *médiation* telle que conceptualisée par Guillaume-Hofnung (1995). Cette approche mettrait en valeur le rôle proactif et volontaire de chaque individu dans la promotion d'une ville intelligente. En effet, le développement de telles villes ne devrait pas seulement découler des décisions des autorités institutionnelles, mais il devrait également encourager la participation de tous les acteurs qui interagissent quotidiennement avec l'espace urbain.

De surcroît, une valorisation de la participation citoyenne au sein du système urbain intégré serait cruciale. Bien que l'innovation technologique et les partenariats socio-économiques jouent un rôle indéniable dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine, il est primordial de ne pas sous-estimer les solutions qui renforcent les liens sociaux. Ces solutions, souvent facilitées par des processus de médiation, contribueraient à créer un environnement urbain plus inclusif et résilient.

Par ailleurs, il serait convenable de reconsidérer de manière collaborative et transversale l'attribution du rôle de médiateur, en évitant de le relier exclusivement aux solutions technologiques. Actuellement, le discours dominant tend à conférer à la technologie le rôle de lien entre l'homme et

la ville¹³. Toutefois, il serait plus avisé d'accorder ce rôle à une entité humaine, en dehors des structures institutionnelles, éventuellement soutenue par des innovations technologiques. Cette perspective souligne l'importance de favoriser les relations humaines dans le tissu urbain, comme le préconisent Breux & Diaz (2017 : 25-29), afin de créer une « ville humainement connectée » où l'intelligence artificielle viendrait compléter et non pas remplacer les interactions sociales. En fin de compte, la médiation offre un potentiel considérable pour façonner des villes plus durables et inclusives. En témoignent nos réflexions linguistiques.

Références bibliographiques

- Albino V., Berardi U., Dangelico R.M., 2015, « Smart Cities : Definitions, Dimensions, Performance, and Initiatives », *Journal of Urban Technology*, 22(1) : 3-21.
- Berteloot P., 2008, « La standardisation dans les actes législatifs de l'Union européenne et les bases de terminologie », in E. Chiocchetti, L. Voltmer (dir.), *Normalisation, harmonisation et planification linguistique*, Publications EURAC Research, Bolzano : 11-18.
- Bertossi F., 2016, *Villes intelligentes, « smart », agiles : Enjeux et stratégies de collectivités françaises. Mars 2016*, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Commissariat Général au Développement Durable.
- Breux S., Diaz J., 2017, *La ville intelligente. Origine, définitions, forces et limites d'une expression polysémique*, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société, Montréal.
- Chauvet L.-M., 2006, *Della mediazione. Quattro studi di teologia sacramentaria fondamentale*, Cittadella Editrice / Pontificio Ateneo Sant'Anselmo, Assisi/Roma.
- Conceição M.C., 1999, « Terminologie et transmission du savoir : (re) construction(s) de concepts », in V. Delavigne, M. Bouveret (dir.), *Sémantique des termes spécialisés*, Publications de l'Université de Rouen (coll. « Dyalang »), Rouen : 33-42.
- Daniélou J., 2014, *Définir la ville intelligente* : https://www.citego.org/bdf_fiche-document-698_fr.html (07.04.2024).
- Daniélou J., Charreyron-Perchet A., 2012, *La ville intelligente : état des lieux et perspectives en France. Novembre 2012*, Délégation au développement durable (DDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) (coll. « Études et documents », 73), Paris.
- Daniélou J., Ménard F., Dupuy G., Lorrain D., 2013, *L'art d'augmenter les villes : (pour) une enquête sur la ville intelligente. Septembre 2013*, [Plan Urbanisme Construction Architecture : file:///C:/Users/Michele/Downloads/Art augmenter les villes_VF 2.pdf](file:///C:/Users/Michele/Downloads/Art%20augmenter%20les%20villes_VF_2.pdf) (05.04.2024).
- De Gioia M., 2019, « Médiation et anglicismes en français et en italien », *Écho des études romanes*, XV/1-2 : 53-66 : www.eer.cz (03.04.2024).
- De Gioia M., Marcon M., 2013, « Médiation civile et terminologie juridique. Un regard croisé français-italien », in M. De Gioia (dir.), *Autour de la traduction juridique*, Padova University Press, Padoue : 17-46.
- De Gioia M., Marcon M., 2014, *Mots de médiation. Un lexique bilingue français-italien / Parole di mediazione. Un lessico bilingue francese-italiano*, préface de M. Guillaume-Hofnung, Padova University Press, Padoue.
- De Gioia M., Marcon M., 2016, « Remarques terminologiques sur la directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil », in M. De Gioia, M. Marcon (dir.), *Approches linguistiques de la médiation*, Lambert-Lucas, Limoges : 11-29.
- De Gioia M., Marcon M. (dir.), 2020, *L'essentiel de la médiation. Le regard des sciences humaines et sociales*, Peter Lang, Bruxelles.

¹³ La délégation du caractère tiers à la machine, notamment à l'ordinateur, se retrouve également dans la médiation numérique.

- Dufiet J.-P. (éd.), 2014, *L'objet d'art et de culture à la lumière de ses médiations*, Dipartimento di Lettere e Filosofia, Università degli Studi di Trento (coll. « Labirinti », 154), Trento.
- Encyclopædia Universalis*, Encyclopædia Universalis France : <http://www.encyclopedia-universalis.fr> (06.04.2024).
- European Economic and Social Committee, 2011, *Let's speak sustainable construction – Multilingual glossary* : <https://data.europa.eu/doi/10.2864/61857> (07.04.2024).
- europeansmartcities : European Smart Cities*, Technische Universität Wien : <https://www.smart-cities.eu> (06.04.2024).
- FranceTerme*, Ministère de la Culture : <https://www.culture.fr/franceterme> (13.04.2024).
- Gargov P., Baldassi M., Rotrou C., Foret C., 2018, *Repenser la ville intelligente dans les quartiers prioritaires*, Métropole de Lyon, Direction de la prospective et du dialogue public : <https://www.millenaire3.com/ressources/2018/repenser-la-ville-intelligente-dans-les-quartiers-prioritaires> (07.04.2024).
- GDT : Grand dictionnaire terminologique*, Vitrine linguistique, Office québécois de la langue française : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca> (06.04.2024).
- Gouvernement de la République française, 2016, *ÉcoCité : 31 territoires soutenus par le programme d'investissements d'avenir 'Ville de demain'. 2015-2017* (Janvier 2016) : https://www.bastideniel.fr/wp-content/uploads/2017/05/dp_ecocite_fevrier2016_v2-2.pdf (30.03.2024).
- Grimaldi C., Romagnoli E. (dir.), 2018, *Lessico panlatino della Smart City*, EDUCatt, Milan.
- Guillaume-Hofnung M., 2001, « Présentation du pré-projet de Recommandation sur la médiation sociale en Europe », dans *Médiation sociale et nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne. Actes du séminaire organisé par la Délégation interministérielle à la Ville dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne – Programme Oisin (Paris - Créteil, 21-22-23 septembre 2000)*, Les éditions de la DIV (Délégation interministérielle à la Ville), Saint-Denis La Plaine : 70-81 : <https://www.mediation-imgh.com/wp-content/uploads/2017/04/doc6-mediation-sociale-resolution-conflits.pdf> (30.03.2024).
- Guillaume-Hofnung M., 2023 [1995], *La Médiation*, 9^e éd. mise à jour, Puf (coll. « Que-sais-je ? », 2930), Paris.
- Humbley J., 2017, « La néologie de la médiation », in M. De Gioia, A. Gourvès-Hayward, C. Sablé (dir.), *Acteurs et formes de médiation pour le dialogue interculturel. GLAT Padova 2016. Actes du Colloque international (Université de Padoue, 17-19 mai 2016)*, Télécom Bretagne, Institut Mines-Télécom, Brest : 135-144.
- IATE : Inter-Active Terminology for Europe*, Union européenne : <https://iate.europa.eu/home> (06/04/2024).
- Labrousse J., Mathieu M., 2021, *Human city, en finir avec la Smart city ? Quelle place occupe le citoyen dans le processus de « smartisation » d'une ville ?*, Mémoire de master en architecture, École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04112399> (29.03.2024).
- Laugier R., 2013, *La ville de demain : intelligente, résiliente, frugale, post-carbone ou autre. Une synthèse documentaire. Mars 2013*, Centre de Ressources Documentaires Aménagement Logement et Nature (Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie / SG / SPSSI / MD).
- Linn A.R., 2011, « Impact : Linguistics in the Real World », in A. Linn, D. Candell, J. Léon (dir.), *Linguistique appliquée et disciplinarisation, Histoire Epistémologie Langage*, 33:1, SHESL, Paris : 15-27.
- Manville C., Cochrane G., Cave J., Millard J., Pederson J.K., Thaarup R.K., Liebe A., Wissner M., Massink R., Kotterink B., 2014, *Mapping Smart Cities in the EU. January 2014*, European Parliament, Directorate General for Internal Policies, Policy Department A : Economic and Scientific Policy :

- [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/507480/IPOL-ITRE_ET\(2014\)507480_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/507480/IPOL-ITRE_ET(2014)507480_EN.pdf) (30.03.2024).
- Peylet R., 2014, *La ville durable, une politique publique à construire. Rapport au Premier ministre. Mai 2014*, La Documentation française, Paris.
- Pokore A.E., 2020, « La ville intelligente et la question de la participation citoyenne dans les collectivités publiques », *Communication, technologies et développement* [En ligne], 8 : <http://journals.openedition.org/ctd/2958> (04.01.2024).
- Savolle A., Mirza V., (2023), « Ville intelligente », *Anthropen* : <https://doi.org/10.47854/anthropen.v1i1.51630> (08.04.2024).
- Theys J., Vidalenc É., 2013, *Repenser les villes dans la société post carbone*, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/sntte-repenser_les_villes_dans_la_societe_post-carbone.pdf (07.04.2024).
- TLFi : *Trésor de la Langue Française informatisé*, ATILF / CNRS & Université de Lorraine : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> (06.04.2024).
- Union européenne, 2008, *Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale* : <https://eur-lex.europa.eu> (06.04.2024).
- Viévard L., 2014, *La ville intelligente : modèles et finalités*, Agence de sciences sociales appliquées FRV100, Lyon : <https://www.millenaire3.com/ressources/La-ville-intelligente-modeles-et-finalites> (08.04.2024).